

**Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Session Automne 2011**

**POL 4750-20
Système politique municipal au Québec**

Chargé de cours : Laval Rioux

courriel : lavalrioux@bell.net

Descriptif du cours

Présentation du contexte historique qui préside à l'émergence et au développement des institutions municipales québécoises. Analyse des principales caractéristiques de l'organisation politique et administrative des municipalités du Québec. Étude des structures anciennes et nouvelles d'intervention au niveau local. Importance juridique et sociopolitique des gouvernements supérieurs: contentieux fédéral-provincial, relations provinciales-municipales, projets de réforme du gouvernement québécois. Mise en pratique du cheminement du cours à l'occasion d'études de problèmes municipaux: habitation et rénovation urbaine, environnement et qualité de vie, fiscalité municipale, aménagement du territoire, fusions, etc.

Objectifs du cours

Acquérir une connaissance de base des institutions municipales et de leur fonctionnement au niveau politique et administratif. Développer une capacité certaine d'analyse dans les dossiers d'affaires municipales. Identifier les enjeux sociaux du pouvoir local sur la scène politique dans le contexte du Québec actuel.

Contenu du cours

L'ensemble des connaissances sera réparti en six thèmes généraux recouvrant les préoccupations des chercheurs et acteurs intéressés à la scène municipale. Des présentations de l'actualité municipale seront ajoutées aux thèmes selon la conjoncture politique.

Premier thème: Société et urbanisation au Québec

Évolution historique de la société québécoise à travers les institutions politico-administratives centrales et locales. Urbanisation et développement urbain. Société rurale, vie politique et organisation sociale, héritage culturel.

Second thème: L'État et le gouvernement local

Rôle et importance de la répartition des compétences administratives et des pouvoirs entre les divers paliers de gouvernement. Spécificité du palier local et nature des pouvoirs délégués. Interactions entre instances administratives, compétition des pouvoirs face aux enjeux urbains canadiens et québécois.

Troisième thème: Législation et vie urbaine

Organisation et développement de l'institution municipale: les unions de municipalités, les principales législations gouvernementales, les interventions et stratégies des acteurs sociaux et économiques sur la scène municipale. Le système municipal et ses composantes. Problèmes structurels et conjoncture politique relativement au pouvoir local.

Quatrième thème: Réforme municipale et régionalisation

Dimensions caractéristiques de la réforme municipale au Québec. Recherche d'un modèle de société locale et revalorisation des institutions décentralisées; nouveaux enjeux politiques. Régionalisation et restructuration des pouvoirs étatiques.

Cinquième thème: Administration municipale et autonomie locale

Les cadres opérationnels de l'administration publique locale; normalisation réglementaire et intégration. Réforme du système fiscal et politisation de l'institution municipale. Réforme électorale et bureaucratisation. Décentralisation. Fusion et défusion.

Sixième thème: Création de la scène politique locale

Nouvel équilibre des compétences et des pouvoirs. Responsabilisation et démocratisation. Pouvoir formel et pouvoirs informels. Enjeux économiques du contrôle urbain. Vie communautaire locale, participation aux choix collectifs.

A chaque séance de rencontre, une période de temps valable sera réservée à l'étude d'un dossier particulier touchant les domaines d'affaires municipales. On favorisera l'examen de cas concrets, intéressant directement les participantes et participants dans leur milieu de vie municipal.

Tâches et contribution

La participation étudiante au cours vise à développer l'autonomie d'apprentissage, ainsi que l'investissement d'intérêt dans la formation personnelle de chacune et chacun selon ses besoins et ses acquis.

La tâche exigée portera sur un ensemble de lectures recommandées en vue de la préparation d'examens de connaissances qui prendront la forme de résumés de lecture et d'un examen final, à déterminer lors de l'entente d'évaluation en début de cours.

Bibliographie

Chacun des titres correspond au regroupement thématique de la division de contenu du cours. D'autres lectures seront volontiers suggérées sur demande. Une bibliographie mise à jour sera aussi fournie et un recueil de textes à lire.

Premier thème: Société et urbanisation au Québec

COURVILLE, S.: *Entre ville et campagne*, PUL, 1990, chap.1,5.
GROUPE DE TRAVAIL SUR L'URBANISATION: *L'urbanisation au Québec*, Gouv. du Québec, 1976.
LINTEAU, DUROCHER et ROBERT: *Histoire du Québec contemporain*
Boréal Express, 1979 et '86; Tome I: chap.6,7,8,9,12,18,22,27,31;
Tome II: chap. 4,16,18,20,30,33,34,36,37,48.
MINER, H.: *Saint-Denis: un village québécois*, HMH, 1985.

Second thème: l'État et le gouvernement local

BACCIGALUPO, A.: *Les administrations municipales québécoises*, 2 tomes, Agence d'Arc, 1984; chap. 2, 5, 7, 9.
HIGGINS D.J.H.: *Local and Urban Politics in Canada*, Toronto, Cage, 1986.
TINDAL, C.R.: *Local Government in Canada*, Toronto, McGraw-Hill, 1984; chap. 3,4.

Troisième thème: Législation et société urbaine au Québec

CRDP (Centre de recherche en droit public, UdeM): *Droit et société urbaine au Québec*, ed. Thémis, 1982. pp.19-121.
FORTIN, LEVEILLEE, PARENT: *Décentralisation et pouvoir local*, INRS-Urbanisation, 1982.
GRAVEL, R.: *Les institutions administratives locales et régionales au Québec*, Québec, PUQ, 1999.
L'HEUREUX, J.: *Droit municipal québécois*, Montréal, SOREJ Inc. 1983.

Quatrième thème: Réforme municipale et régionalisation

BÉRUBÉ, P.: *L'organisation territoriale du Québec*, Publications du Québec, 1993.
DELORME P.: *L'ordre urbain, administration publique et l'espace urbain au Québec*, édition Asticou, 1986; chap.3.
GRAVEL, R.: *La création des MRC et la décentralisation gouvernementale: analyse et évaluation*, Québec, ENAP, 1983.
LEVEILLEE, J.; DIVAY, G.: *La réforme municipale et l'Etat québécois(1960-1979)*, INRS-Urbanisation, 1981.

Cinquième thème: Administration municipale et autonomie locale

BACCIGALUPO, A.: *Les administrations municipales québécoises*, Mtl, Agence d'Arc, 1984; chap. 2,4,6.

BACCIGALUPO, A.: *Système politique et administratif des municipalités québécoises. Une perspective comparative*, Ed. agence d'Arc Inc. 1990.

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC: *Rapport de la commission d'étude sur les municipalités (rapport Parizeau)*, 1986.

COMMISSION NATIONALE SUR LES FINANCES ET LA FISCALITÉ LOCALES: *Pacte 2000*, Publications du Québec, 1999 (rapport Bédard).

Sixième thème: Création de la scène politique locale

BUSSEY, R.; *Des hommes et du pouvoir. Onze ans de lutte sur la scène municipale*. ed. Libre expression. 1985.

GODBOUT, J. et COLLIN, J.P.: *Les organismes populaires en milieu urbain*. INRS-Urbanisation, 1977; pp.241-263.

HAMEL, P.: *Action collective et démocratie locale: les mouvements urbains montréalais*. PUM. 1991.

Pour mieux connaître les positions officielles des responsables œuvrant au niveau municipal, on peut consulter les revues suivantes sur les sites des organismes:

- Municipalité, Ministère des Affaires municipales et des régions et de l'occupation du territoire.
www.mamrot.gouv.qc.ca
- Urba, Union des municipalités du Québec (UMQ):
www.umq.qc.ca
- Développement, Fédération québécoise des municipalités (FQM):
www.fqm.ca

Voir aussi les sites suivants:

- Fédération canadienne des municipalités: www.fcm.ca
- Inforoute municipale: www.inforoutemunicipale.qc.ca
- Solidarité rurale du Québec : solidarite-rurale.qc.ca

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, SVP composez le 514 987-3000 poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.ugam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.9 Entente d'évaluation

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respectueuse des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.